

AYMARA

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Formation en présentiel ou distanciel (classe virtuelle)

13, rue Jean Prouvé, 59000 LILLE Tél. 03 62 260 300 contact@aymara.fr

Aymara est une marque de GETA SAS

Siège social 135, Boulevard Paul Painlevé 59000 Lille

Siret N° 853 061 182 00012 – Code NAF 7010Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32591000559 auprès du préfet de région Hauts-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

« Apprendre c'est avoir un projet, c'est se projeter différent dans l'avenir. »

Philippe Meirieu

AYMARA est heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation continue.

Nous avons à cœur de transmettre savoirs et expertises aux acteurs de santé pour insuffler une culture du soin toujours plus attentive et citoyenne.

Pour que votre expérience soit la plus enrichissante et qualitative, ce livret vous fournit les informations importantes sur le déroulement de votre formation en présentiel et/ou en classe virtuelle.

Vous y retrouvez les conditions et informations pratiques sur le déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Toute l'équipe d'AYMARA est à votre écoute et à votre service pour que votre formation réponde à vos attentes et à vos besoins durant ce moment privilégié.

Nous vous souhaitons une excellente formation.
L'équipe AYMARA

Ce livret de formation est mis à disposition en salle de formation.
Il est également accessible sur le site aymara-formations.fr

PRESENTATION D'AYMARA

AYMARA est issu du rapprochement en 2020 des pôles formations d'Expert Juridique Santé (EJS Formations) et de VN Participations (Aymara Formations).

En alliant nos forces, nous proposons une offre de formation continue à destination des établissements sanitaires et médico-sociaux, plus complète et de plus grande qualité encore.

La vocation de notre organisme est de faciliter la mise à disposition des compétences des meilleurs spécialistes dans leur domaine. Nous vous garantissons la fiabilité et la sécurité de nos prestations en nous assurant d'être continuellement en conformité avec la législation.

Chaque formation est calibrée préalablement avec votre établissement en considérant votre besoin, contexte et objectifs pédagogiques spécifiques.

Notre offre de formations et d'accompagnement inter-établissements et intra est structurée autour de plusieurs pôles de compétence :

- Cadre juridique et éthique
- Ressources Humaines et Management
- Concours -Formation Adaptation à l'Emploi - Carrière
- Efficacité professionnelle
- Imagerie médicale
- Soins
- Sécurité et violence
- Qualité et risques
- Comptabilité et PMSI
- Bureautique
- Formations DPC
- E-learning
- Coaching

Vous trouverez sur le site aymara-formations.fr la liste des formations réalisées dans chaque domaine. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter notre équipe par mail contact@aymara.fr ou par téléphone au 03.62.260.300.

Nos modalités pédagogiques sont diverses et riches : présentiels, distants ou mixtes réalisables sous des formats différents.

Nos formations qui s'adressent à des professionnels de santé, reposent sur une valorisation des acquis et du vécu des participants en mettant systématiquement en avant les mises en situation professionnelles. Les apports théoriques et méthodologiques s'appuient sur l'expérience des formateurs, mais aussi sur celle des participants. De nombreuses études de cas viennent illustrer ces apports.

Les formateurs sont choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine d'intervention et de leurs aptitudes pédagogiques. La démarche pédagogique proposée s'inscrit dans un parcours pédagogique progressif.

L'équipe de formateurs : un réseau de compétences

AYMARA dispose actuellement de par ses activités d'un réseau de plus de 160 formateurs hautement qualifiés. Ils interviennent, au regard de leurs compétences, en fonction des missions confiées (formations INTER ou INTRA hospitalières, à distance ou en E-learning...)

La pluridisciplinarité est un des éléments essentiels de nos formations. En effet, outre la technicité des intervenants, c'est également leur point de vue qui est recherché.

AYMARA en quelques chiffres

2022

1864	40 387	164	187
Stagiaires formés	Heures dispensées	Intervenants mobilisés	Etablissements clients

Notre engagement qualité

AYMARA a prouvé son respect des 23 indicateurs qualité définis par la loi en obtenant la certification Qualiopi pour ses actions de formations.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, nos stagiaires nous ont exprimé leur satisfaction globale par la note de 8.92/10.

AYMARA s'engage à répondre aux critères du décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015 des formations.

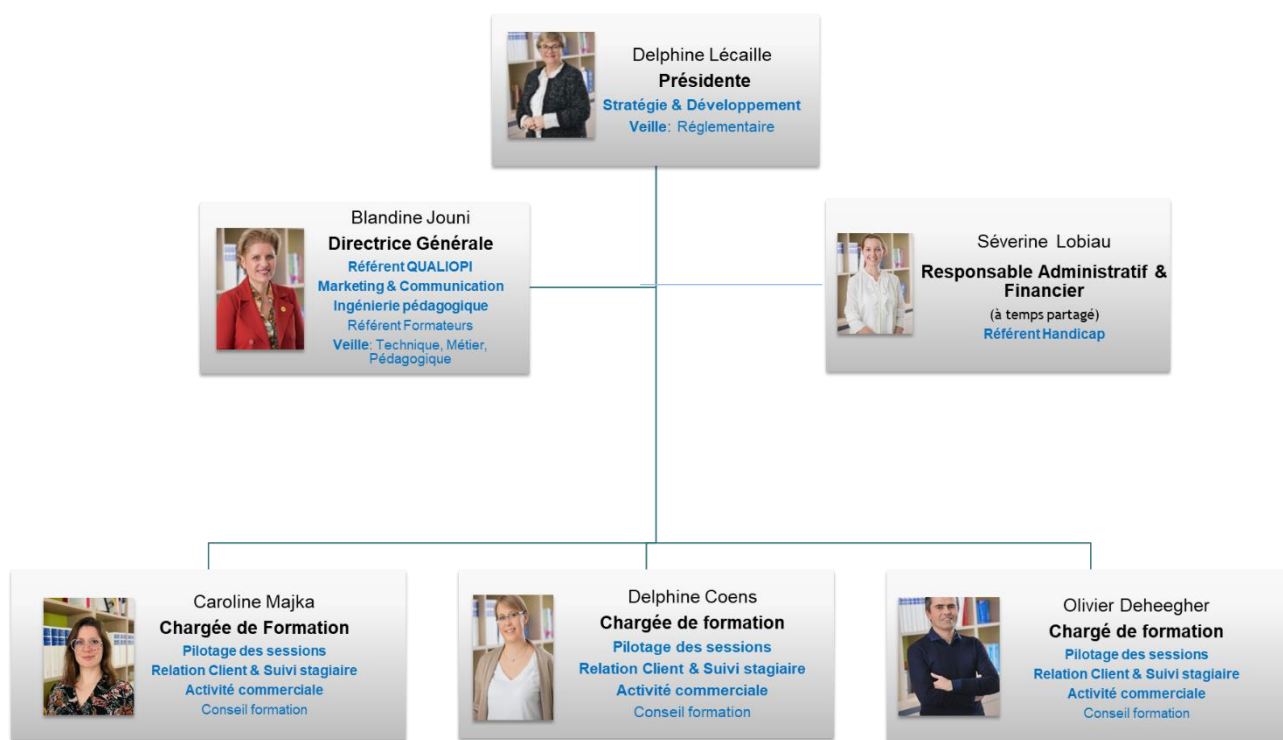
Notre démarche qualité s'appuie notamment sur :

- ✓ L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- ✓ L'adaptation du dispositif d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- ✓ L'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement de la formation
- ✓ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- ✓ La prise ne compte des appréciations rendues par les stagiaires

La qualité de nos formations est reconnue par nos établissements clients qui nous attribuent une note de satisfaction de 8.95/10 et un NPS de 66.67 *

*Enquête réalisée sur 2021-2022 auprès de 175 clients. NPS = Net Promoteur Score (indicateur de recommandation) considéré comme excellent quand il est supérieur à 50.

L'équipe d'AYMARA pour accompagner votre projet



ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

Le contenu de votre formation

Une convention de formation a été signée avec le service formation de votre établissement à laquelle a été annexée la fiche programme détaillée de la formation. Votre service formation vous a remis cette fiche programme. Si tel n'était pas le cas, merci de vous rapprocher de votre formateur ou d'un membre de notre équipe pour que l'on puisse vous la faire parvenir directement.

La fiche programme détaillée met en parallèle les objectifs opérationnels de la formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des stagiaires.

Analyse de votre besoin

Le service formation ou responsable formation de votre établissement a pris soin de valider que vous remplissez bien les prérequis identifiés dans la fiche

programme. La définition de prérequis et leur vérification est l'assurance que vous puissiez suivre la formation avec aisance.

La formation dispensée rentre dans le cadre du plan de formation de votre établissement et correspond à votre besoin en termes d'acquisition ou renforcement de vos compétences professionnelles.

Le recueil des besoins que nous avons validé avec votre établissement prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel qu'un handicap. Une assistance a été alors au préalable envisagée au cas par cas. Notre équipe pédagogique se tient toutefois à votre disposition pour aborder toute adaptation qui n'aurait pas été identifiée et prévue.

Votre formateur prendra en début de formation connaissance de votre activité et son environnement, votre niveau de compétence, vos attentes particulières et l'existence d'un handicap qu'il prendra en compte. N'hésitez pas à exprimer vos souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou question technique particulière pour qu'il puisse en tenir compte.

Votre convocation de formation

La Convocation à la session de formation que vous allez suivre, vous a été transmise par votre employeur.

Elle mentionne :

- ✓ Le titre de la formation
- ✓ Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en présentiel et/ou distanciel
- ✓ Les coordonnées de votre contact AYMARA

En cas de formation distancielle (classe virtuelle)

Votre Chargé de formation AYMARA a pris soin de calibrer votre environnement informatique et s'est assuré, lors d'une séance de test préalablement organisée avant le début de votre formation, de votre capacité à vous connecter à nos classes virtuelles ZOOM. Lors de cette séance de test, une formation à l'utilisation des principales fonctionnalités de la classe virtuelle vous est dispensée.

Un email de connexion vous est adressé le matin de votre formation. Il vous suffit simplement de cliquer sur le lien y figurant pour rejoindre la classe virtuelle.

Votre formateur

Votre formateur est retenu dans notre processus de recrutement, pour ses qualités et expériences professionnelles. Il met à jour en continu ses connaissances dans son domaine d'expertise. Il a une bonne connaissance des environnements sanitaires et médico-sociaux.

Nous accompagnons nos formateurs dans l'acquisition des méthodes et nouvelles techniques, moyens et outils pédagogiques afin que les formations présentielles ou distancielles soient efficaces et opérationnelles.

En fonction du programme, un ou plusieurs formateurs ont été sélectionnés pour leur expertise du sujet qu'ils animent. Par le partage de leurs savoirs, leurs partages d'expériences, méthodologies de travail, ils vous permettront de porter un autre regard sur vos pratiques pour insuffler une culture du soin toujours plus attentive et citoyenne.

Le déroulement de votre formation

Votre formateur débute la session par la présentation du sujet de la formation qui vous réunit, et poursuit par un tour de table des stagiaires afin qu'ils se présentent. Cette étape fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et permet à chacun d'exprimer ses attentes de la formation et ses questions spécifiques.

Si vous intégrez une formation de plusieurs modules, un représentant d'AYMARA vous présentera le déroulé du programme et vous donnera des informations spécifiques.

Nous souhaitons des formations participatives et en lien avec l'expérience professionnelle de chacun. Compléter, développer ses connaissances se fait également à travers les différents échanges entre participants et questionnement exprimé des uns et des autres. Soyez actifs tout au long de votre formation.

Nos méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont détaillées dans la ligne « approche pédagogique proposée » de chaque programme de formation.

AYMARA structure ses formations autour de compétences à développer dans la pratique.

Les objectifs pédagogiques des programmes contribuent à l'atteinte de ces compétences visées.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre articulent des exercices de découvertes, des apports théoriques, des mises en application, une réflexivité sur la pratique, une synthèse et une évaluation.

Le e-learning s'adapte aux capacités d'apprentissage des stagiaires. Dans chaque module s'alternent des e-cours, des exercices d'application, des exercices de synthèse.

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

Vos ressources documentaires

Formation en présentiel ou distanciel

Vous sont remis au cours de la formation :

- ✓ Des documents comprenant
 - Les apports essentiels facilitant la prise de notes
 - Les exercices d'application facilitant le transfert entre le cadre théorique et la pratique professionnelle
- ✓ Une documentation pédagogique est remise aux participants en papier ou version numérique
- ✓ Une bibliographie peut être proposée

Formation en e-learning

- ✓ L'apprenant, muni de son code d'accès et de son mot de passe, peut se connecter à tout moment sur une plate-forme
- ✓ Un guide d'utilisation de la plate-forme vous est fourni suite à votre inscription.
- ✓ Un séquençage par thématique permet à l'apprenant de gérer son temps et d'avancer à son rythme
- ✓ L'apprenant a la possibilité d'imprimer les supports de cours, les réponses aux exercices, ainsi que la totalité des résultats de son parcours

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis au stagiaire est encadré par la « Note d'information sur le droit d'auteur » que vous trouvez à la fin de ce livret.

Votre présence et assiduité

Vous devez être présent aux horaires de la formation indiqués sur votre Convocation de formation ou convenus avec votre formateur.

Nous vous demandons, pour le respect de votre formateur et de l'ensemble du groupe, de mettre tout en œuvre pour respecter les horaires indiqués et ne pas perturber le déroulement de la formation.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre représentant AYMARA qui préviendra votre formateur. Il est également de votre responsabilité de prévenir votre employeur.

Formation en présentiel et/ou en distanciel (classe virtuelle)

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature, chaque demi-journée, de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation.

Un relevé de connexion sur la plate-forme de classe virtuelle ZOOM peut également être fourni au financeur de la formation à sa demande. Votre présence est également attestée par votre formateur.

Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Votre formation se termine par une évaluation des acquis permettant de valider l'acquisition des connaissances et apprentissages.

Elle est réalisée sous forme d'un questionnaire (QCM ou questions ouvertes). Elle peut être complétée par une production personnelle, une mise en situation professionnelle ou un examen oral en présence d'un examinateur ou d'un jury lorsque la formation suivie fait l'objet d'une attestation de compétences.

La correction de l'évaluation et son argumentation ont lieu en commun avec le Formateur. Il peut revenir sur une information s'il estime qu'un point particulier mérite d'être réprécisé ou reformulé.

En cas d'échec aux épreuves d'examen des compétences, le Chargé de formation AYMARA vous contacte afin d'analyser la situation et la recherche d'une solution de formation complémentaire si besoin afin de prévoir dans les plus brefs délais de nouvelles épreuves d'examen.

Votre formateur analyse les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre et remet sa synthèse au Chargé de formation qui établira votre attestation de fin de formation qui vous sera remis via le service formation de votre établissement.

Evaluation de satisfaction

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, nous souhaitons recueillir la mesure de votre satisfaction de la formation suivie.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre Formateur.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du Formateur au regard des autres sessions réalisées.

AYMARA a mis en place un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.

En formation distancielle, ce questionnaire de satisfaction vous sera adressé par votre Chargé de formation AYMARA par voie dématérialisée. Nous vous remercions de lui retourner complété dans les plus brefs délais.

Si vous rencontrez un aléa, une difficulté ou si vous souhaitez formuler une réclamation, nous restons à votre écoute via contact@aymara.fr

VIE PRATIQUE PENDANT VOTRE FORMATION

L'accessibilité et équipement de la salle de formation

Formation en présentiel

La formation en présentiel se déroule au sein de votre établissement soit dans les locaux mis à disposition par AYMARA.

AYMARA vous accueille à Lille, à 150 m du siège social, dans une salle de formation répondant aux normes ERP et d'accessibilité aux personnes handicapées pouvant accueillir 12 personnes en dehors de toute restriction sanitaire.



La salle de formation est équipée :

- ✓ D'un écran télévision
- ✓ D'un ordinateur installé à la demande
- ✓ D'un paperboard
- ✓ D'une table avec connexion informatique et wifi pour les apprenants

Tous les lieux d'accueil et salles de formation mis à disposition par AYMARA respectent les exigences de distanciation sociale et des barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.

Nous vous remercions pour votre participation au respect des consignes sanitaires en vigueur et affichées au sein de notre établissement.

Tous les équipements (tables, chaises, tableaux blanc, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, et matériels informatiques) utilisés sont désinfectés quotidiennement et avant l'arrivée du groupe. L'entretien des parties communes (toilettes, rampes d'escalier, accueil...) ont une fréquence de nettoyage quotidienne. Du gel hydro alcoolique est mis à disposition dans la salle. Il peut être nécessaire d'organiser des flux de circulation ou de maintenir ouverts certaines portes afin d'éviter les contacts avec les poignées et optimiser l'aération des locaux.

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre Convocation de formation.

Pour votre confort, vous êtes invité(e) à vous présenter à l'adresse indiquée sur votre Convocation de formation 15 minutes avant l'heure de début de la session afin de prendre le temps de vous installer.

Formation en distanciel

La formation en classe virtuelle se déroule via l'outil de visio-conférence ZOOM.

Cet environnement d'enseignement et d'apprentissage recrée à distance les conditions d'une formation en salle permettant notamment de :

- ✓ Echanger avec le Formateur et les autres participants
- ✓ Visualiser les supports multimédias
- ✓ Réaliser des travaux collectifs ou en ateliers par sous-groupes
- ✓ D'évaluer les acquis durant et en fin de formation

L'invitation à la connexion sur la plate-forme de classe virtuelle est envoyée à votre adresse mail le matin de votre formation. Il vous suffit simplement de cliquer sur le lien de connexion pour rejoindre la salle de classe virtuelle.

Formation en e-Learning

AYMARA a conçu également une plateforme d'e-Learning.

Cette plateforme permet :

- ✓ La sécurisation de votre évaluation en ligne
- ✓ De contacter à tout moment un responsable pédagogique en ligne

Un guide de connexion et les coordonnées de la personne à contacter en cas de difficulté, vous est remis lors de votre inscription.

Vos horaires de formation

La formation est prévue sur une durée journalière indiquée sur votre Convocation entrecoupées de temps de déjeuner et de pause.

Moments de Pause

Une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans l'itinéraire pédagogique. C'est le moment que vous devez réserver pour vos échanges avec l'extérieur en cas de besoin.

Pause déjeuner

L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le Formateur et les stagiaires.

Si la formation a lieu dans les locaux d'AYMARA, de nombreux points de restauration sont accessibles rapidement (3 minutes à pied) pour vous restaurer. Il n'est pas autorisé de manger dans les salles de formation.

N'hésitez pas à vous rapprocher de notre équipe pour trouver la meilleure adresse en fonction de vos envies culinaires.

Des parapluies à l'entrée de nos locaux sont à votre disposition en prêt si besoin pour vos déplacements le midi. (N'oublions pas que nous sommes dans le Nord...).

VOS CONTACTS

Contactez votre Chargé de formation

Pour :

- ✓ Votre futur projet de formation
- ✓ Un besoin administratif ou de suivi de formation
- ✓ Une question d'ordre technique ou pédagogique

Delphine Coens
03.62.260.302
delphine.coens@AYMARA.fr

Olivier Deheegher
03.62.260.301
olivier.deheegher@AYMARA.fr

Contactez votre Référent handicap

Séverine Lobiau
03.62.260.300
contact@AYMARA.fr



votre Référent COVID 19



Blandine Jouni
03.62.260.303
blandine.jouni@AYMARA.fr

Pour toutes questions concernant la conception pédagogique et intervention du formateur, le lieu de la formation et organisation vous pouvez nous adresser un mail à contact@AYMARA.fr

Pour nous faire parvenir vos documents papier :
AYMARA 13, rue Jean Prouvé 59000 Lille



Retrouvez-nous également sur LinkedIn
<https://www.linkedin.com/company/AYMARA>



Rendez-vous sur <https://aymara-formations.fr/>



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : PREAMBULE

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 3 : DISCIPLINE GENERALE

Au cours des sessions de formation mises en place par GETA SAS, les stagiaires se doivent de respecter les règles suivantes : les horaires fixés conventionnellement ainsi que les adaptations négociées par le formateur et les stagiaires, les locaux et matériels mis à leur disposition, les règles de confidentialité ainsi que les règles de politesse indispensable à la vie en groupe (extinction des téléphones portables...).

Il est formellement interdit aux stagiaires d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, de quitter le stage sans motif, d'emporter aucun objet sans autorisation écrite.

Le stagiaire doit prévenir, dès que possible par email ou par téléphone, le responsable de GETA SAS et/ou le formateur de son retard ou de son absence. Il lui est également conseillé de prévenir son établissement ou responsable de service.

Article 4 : SANCTIONS

Tout agissement contraire à l'article 3 pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction prise par le directeur de GETA SAS. Cette sanction peut prendre la forme d'un simple rappel à l'ordre oral, d'un avertissement écrit par un blâme, d'une exclusion définitive de la formation. Toutefois, hormis le rappel à l'ordre, GETA SAS et l'établissement bénéficiaire agiront en concertation pour formaliser une éventuelle sanction.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque le directeur de GETA SAS envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un rappel à l'ordre ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 6 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 7 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours, organisé par GETA SAS

pendant les heures de formation le cinquième jour de stage. Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage.

Article 8 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire selon les modalités définies dans la convention de formation et sera porté à la connaissance des stagiaires le premier jour de la formation.

Nous vous souhaitons très bonne formation ! N'hésitez pas à nous contacter au moindre besoin.

NOTE D'INFORMATION SUR LE DROIT D'AUTEUR

Dans le cadre de formations, GETA SAS met à la disposition d'utilisateurs des supports écrits. Les supports écrits remis aux utilisateurs intègrent les méthodes spécifiquement développées par GETA SAS dont notamment, des guides techniques, des fiches pédagogiques et des modèles de documents.

L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement par GETA SAS

1 – Le contenu de ces supports reste la propriété de GETA SAS, son auteur. Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelques modalités que ce soit, sauf autorisation écrite de GETA SAS.

2 – L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :

- Représentation privée et gratuite dans un cercle de famille
- Copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste
- La publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre
- La parodie et la caricature

3 – L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

Reproduire ou de faire reproduire l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau ;

Représenter ou de faire représenter l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, WAP, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil ;

Adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre, corriger les logiciels, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, de les décompiler, de les mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, le transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans les œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support papier ou magnétique ou optique et notamment internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

Traduire ou de faire traduire l'œuvre, en tout ou en partie, en toute langue et pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

Mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;

Faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;

Céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution de diffusion de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit ;

Autoriser ou d'interdire toute réutilisation et/ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.

INFORMATIONS POUR ACCEDER AUX LOCAUX D'AYMARA

Nos locaux se situent dans les bureaux d'Expert Juridique Santé

13 rue Jean Prouvé 59000 Lille

(Vous sonnez deux mètres à votre gauche devant le numéro 13)

Nos locaux sont ouverts aux stagiaires de 8H30 à 17H

Standard : 03.62.260.300

Comment vous y rendre :

Train et Métro :

En arrivant à la gare Lille-Flandres ou Lille-Europe, prenez le métro ligne 2 (rouge) direction Saint-Philibert.

Vous pouvez descendre à la station « Porte de Valenciennes » ou à la station « Lille Grand Palais ». Comme vous pouvez l'observer sur la photo ci-dessous, nos locaux (grand bâtiment blanc) sont situés près de l'Auberge de jeunesse (bâtiment coloré).

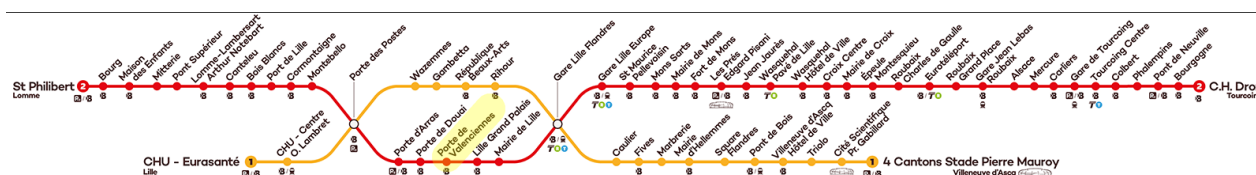


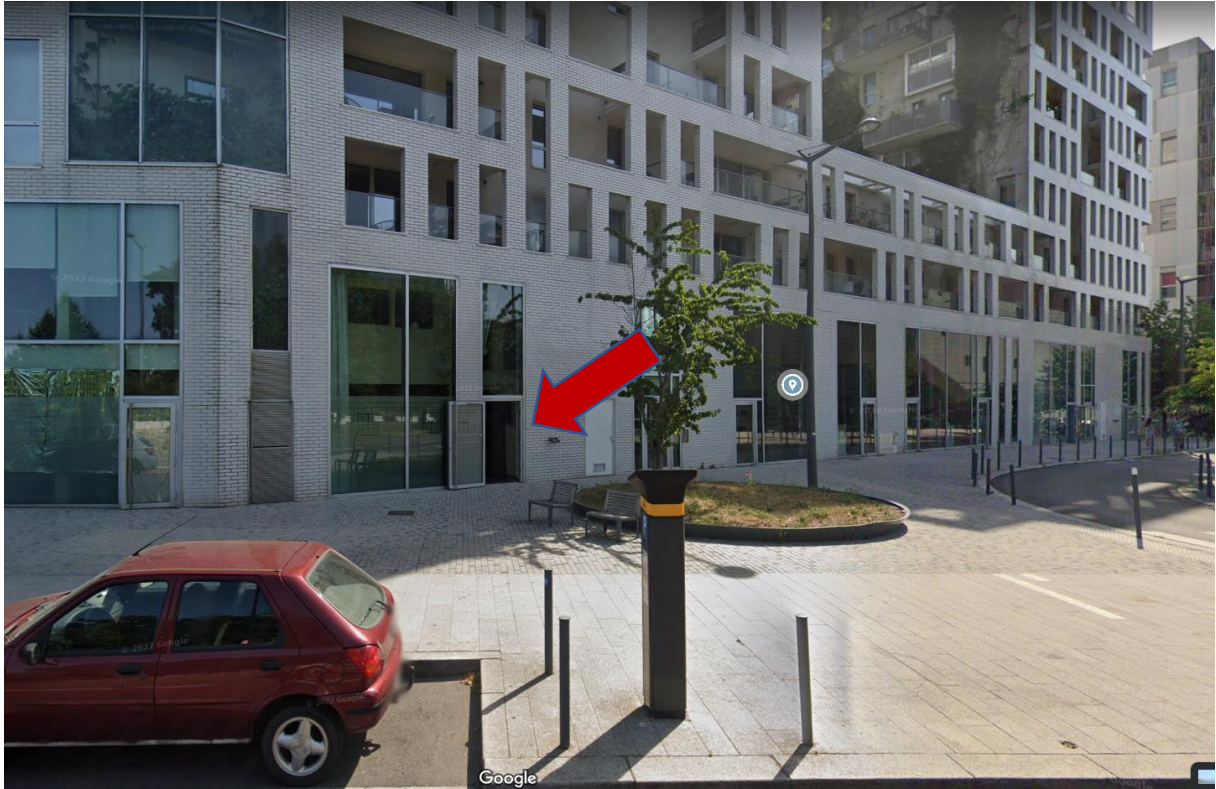
En voiture :

Pour se garer : Stationnement Gratuit Porte de Valenciennes (à 5 minutes à pied des locaux d'Expert Juridique Santé).

AYMARA met à votre disposition gratuitement une place accessible PMR.

En cas de besoin, nous contacter svp.





Bâtiment Blanc EXPERT JURIDIQUE SANTE
Entrée Expert Juridique Santé (au coin de la rue)